



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 27 novembre 2019

Lutte contre les fraudes à la rénovation énergétique

La préfecture de la Vienne attire l'attention de tous sur la campagne de sensibilisation relative à la rénovation énergétique de l'habitat afin de mieux informer les consommateurs des règles protectrices dont ils disposent. Dans le département, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) est chargée du contrôle des professionnels de ce secteur et peut être sollicitée.

La rénovation énergétique de l'habitat ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions.

L'enquête nationale réalisée par la DGCCRF en 2018 a permis de confirmer les plaintes de consommateurs.

Sur les 469 établissements contrôlés (entreprises de bâtiment, prestataires, démarcheurs, sous-traitants, artisans, associations, établissements de crédit, sociétés de domiciliation, etc.), 56 % étaient en anomalie, soit plus d'une entreprise sur deux contrôlées. Ce taux d'anomalie est en hausse par rapport à l'année précédente (54 %).

Cette enquête a mis au jour de nombreuses pratiques commerciales trompeuses ayant conduit à des préjudices financiers parfois graves pour les consommateurs.

Les manquements constatés concernent les dispositions relatives à la vente hors établissement (mise en œuvre du délai de rétractation, incitation au recours de travaux à réaliser en urgence sans demande expresse du consommateur, l'information pré-contractuelle sur les prix, l'absence de devis, les règles applicables au crédit affecté, des pratiques agressives (voire recours à des menaces), mise en avant de prétendus programmes, audits énergétiques « gratuits »

Il est en outre préoccupant de constater que 69 % des entreprises contrôlées en anomalie étaient détentrices du label RGE (63 % en 2017 / 48 % en 2016).

De gros préjudices financiers supportés par les consommateurs ont été constatés, parfois des cas de surendettement dus à de la souscription de multiples crédits à la consommation.

Contact presse

Guenael CAMPAN – Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
guenael.campan@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.09

Le Gouvernement a donc lancé une campagne de lutte contre les fraudes à la rénovation thermique.

Tout d'abord :

- Lutter contre la mauvaise utilisation des fonds publics
- Rassurer le consommateur qui, à cause d'un sentiment de méfiance, peut renoncer aux travaux
- Restaurer une saine concurrence en éliminant les professionnels non vertueux.

Ensuite :

Protéger le consommateur en l'incitant à acquérir quelques réflexes simples.

Pour connaître les 8 réflexes à adopter, il suffit de cliquer sur :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/affiche-renovation-energetique.pdf

Pour les flyers, cliquer sur :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/consommation/renovation-energetique/flyer-Renovation-thermique.pdf

Pour l'affiche, cliquer sur :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/affiche-renovation-energetique.pdf

Pour accéder à une video :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/renovation-energetique-0>

Pour être informé sur les pratiques frauduleuses :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/consommation/renovation-energetique/dp-renovation-thermique.pdf

et

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/consommation/renovation-energetique/brochure-renovation-thermique.pdf

Contact presse

Guenaël CAMPAN – Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
guenael.campan@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.09